



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CAT

Question écrite n° 38211

## Texte de la question

M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le faible taux d'intégration des personnes handicapées en milieu de travail ordinaire. Le taux des personnes handicapées qui parviennent à sortir des CAT pour travailler en milieu ordinaire est aujourd'hui inférieur à 1 %. Ce taux, bien en deçà de l'objectif de 4 %, est révélateur des réelles difficultés rencontrées par ces personnes pour sortir d'un milieu de travail protégé. Afin d'encourager le passage en milieu de travail ordinaire, il semble au préalable nécessaire de connaître les causes de cette situation puis d'engager une réflexion sur les solutions adaptées aux besoins des personnes intéressées et à leur évolution. Considérant que les CAT ont un rôle déterminant à jouer dans la préparation du passage du milieu protégé au milieu ordinaire, il pourrait être intéressant de pratiquer une véritable évaluation économique et sociale du rôle et du fonctionnement de ces centres. Dans cette perspective, il serait notamment utile de déterminer s'ils ont les moyens humains et financiers suffisants leur permettant d'assurer efficacement les soutiens psycho-sociaux et éducatifs aux personnes handicapées. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer son point de vue sur ces questions et souhaite aussi savoir si, dans le cadre de la préparation du projet de loi de réforme de la loi de 1975, tant attendu et sans cesse reporté, elle envisage d'organiser une concertation des personnels des centres de travail protégé.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marie Demange](#)

**Circonscription :** Moselle (9<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38211

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 novembre 1999, page 6785